

PROCÈS-VERBAL N° 22 : Assemblée Générale – Partie I

Mardi 28 septembre 2021

9 h – 13 h 30 (heure locale des Açores) | Durée : 4 heures

Vidéoconférence et présentiel

Auditorium de Ramo Grande, Rua Serpa Pinto, n° 70, Praia da Vitória, Açores, Portugal

Introduction. Nature de la réunion

Il s'agissait de la 2^e Assemblée Générale du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques – CCRUP et de la première réunion présentielle de ce Conseil Consultatif. La réunion s'est tenue dans l'Auditorium de Ramo Grande, en format hybride, par le biais de la plate-forme *Zoom*, et a débuté à 9 h (heure locale des Açores), le vingt-huit (28) septembre deux mille vingt et un (2021).

La Secrétaire Générale du CCRUP a souhaité la bienvenue à tous les participants (voir liste des participants) et a indiqué que la réunion serait enregistrée aux fins de la rédaction du procès-verbal. Elle a indiqué que conformément au plan sanitaire approuvé par l'Autorité régionale de santé pour cette réunion, dans les espaces fermés, le port d'un masque était obligatoire et que la désinfection des mains devait toujours être effectuée à l'entrée des salles. Elle a également déclaré que toutes les questions seraient posées à la fin de chaque session. Elle a expliqué le fonctionnement du système d'interprétation et puis a donné la parole à Mme. Charlina Vitcheva (Directrice Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne) pour commencer la réunion.

1. Ouverture de la réunion par la directrice générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne

Madame Charlina Vitcheva a commencé par remercier et féliciter la première assemblée générale présentielle du CCRUP. Elle a félicité le travail effectué par le CCRUP au cours de l'année passée et a souligné l'**importance des Conseils Consultatifs**, dans la mesure où ils sont composés d'un groupe d'entités qui connaissent les solutions possibles à mettre en œuvre. Elle a déclaré que le CCRUP a déjà fait de

nombreuses recommandations sur des thèmes très pertinents. Elle a ensuite affirmé que le cycle annuel des **opportunités de pêche** commençait en juin et que des progrès significatifs avaient été réalisés en matière de durabilité de la pêche, notamment dans les flottes européennes, et de bon équilibre entre la capacité de pêche et les opportunités de pêche. Le cycle annuel se terminera en décembre, avec une réunion du Conseil Européen sur les totaux admissibles de captures (TAC) et les quotas. Elle a souligné que la réalisation des objectifs du CCRUP était liée à l'agenda politique de l'Union européenne, exprimé dans l'agenda du Pacte Vert (*Green deal*, Pacte écologique européen) et dans la stratégie de la Biodiversité pour 2030. L'objectif principal du Pacte vert est de garantir aux citoyens européens une neutralité carbone du continent d'ici à 2050. Elle a déclaré qu'un océan sain est essentiel pour assurer le développement du travail des pêcheurs. Bien que le Brexit et la COVID-19 aient provoqué d'importants impacts l'année dernière, de bons résultats ont été constatés en matière de **durabilité du secteur de la pêche**, surtout dans l'océan Atlantique et la mer du Nord, ainsi que dans la mer Baltique, un grand pourcentage volume de poisson débarqué dans les ports de l'UE en 2020 ayant été réalisé de manière durable. Elle a déclaré qu'il existe actuellement une planification pluriannuelle qui permet d'être plus précis et plus flexibles dans les mesures. Elle a souligné que de manière générale, malgré l'impact de la pandémie de COVID-19, les performances économiques se sont améliorées. La **productivité du travail** a également augmenté et la flotte européenne est plus équilibrée. Les défis demeurent, mais les objectifs doivent toutefois rester ambitieux, compte tenu des nouvelles technologies et des nouvelles solutions. Elle a indiqué que le **thon tropical** est une question très importante, tout particulièrement pour les pêcheurs des Açores, de Madère et des Canaries. La Commission Européenne (CE) est attentive à la mise en œuvre de mesures plus efficaces au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), notamment l'importance de rendre les dispositifs de concentration de poissons (FADs) plus durables. Elle a indiqué que la CE doit veiller à ce que toute la capacité de pêche soit gérée de façon appropriée et que toutes les parties prenantes contribuent à cet objectif. Elle a indiqué que le thème du requin mako est un sujet délicat et préoccupant, car il est nécessaire de prendre des mesures, notamment pour réduire leur mortalité, en évitant leur pêche ou leur capture accidentelle. Elle a déclaré

que tous les accords commerciaux internationaux doivent être considérés sur la base de la durabilité. Elle a déclaré que le **Fonds européen des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture** (FEAMPA) est l'un des principaux instruments financiers contribuant à la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche et à la réalisation d'objectifs à long terme tels que la restructuration de la flotte (si nécessaire) et l'augmentation de la sélectivité des engins de pêche. Le FEAMPA soutient le développement socio-économique et le développement de l'aquaculture. Environ 350 millions ont été alloués aux régions ultrapériphériques de la France, de l'Espagne et du Portugal. Il existe un taux de compensation des aides (60 %), mais si nécessaire et dûment justifié, celui-ci peut atteindre 70 %. Il est nécessaire de tenir compte des caractéristiques spécifiques des régions ultrapériphériques, comme leur insularité (distance du continent) et leurs difficultés liées au marché. L'intensité du soutien des RUP est de 85 % et peut aller jusqu'à 100 %, alors que le soutien aux territoires continentaux est de l'ordre de 50 %. Les investissements dans les RUP tiennent compte de l'amélioration des conditions de travail à bord (par exemple) et du fait que ces fonds ne peuvent pas être utilisés pour augmenter la capacité de pêche. Il est très important d'utiliser les fonds, qui prendront fin dans deux ans, pour la collecte de données. Il est nécessaire d'obtenir des données sur la durabilité et l'impact des engins de pêche. Elle a indiqué que Mme Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs, était présente ainsi que la Dre Valérie Tankink, responsable de la coordination des questions liées à la Politique Commune de la Pêche (PCP) et qu'elles pourraient dialoguer avec les participants au sujet de la **nouvelle proposition de mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche**, qui aura lieu l'année prochaine. Ce rapport est associé à la dimension sociale, à savoir comment avoir des océans propres, et à la prévention ou l'adaptation au changement climatique. En ce sens, une consultation des parties prenantes a été organisée ce mois-ci. Elle a demandé d'examiner et de formuler des recommandations sur le **plan d'action, pour préserver les ressources halieutiques et protéger les écosystèmes marins**. Elle a souligné que la mise en œuvre du **rapport de mesures techniques** a eu lieu cette semaine. Début 2022, la CE a l'intention de publier des recommandations sur la manière dont la pêche pourrait être plus durable et répondre aux exigences de la stratégie de diversité. Il est nécessaire d'établir une corrélation entre la politique commune de la pêche, la durabilité et la

législation environnementale. Elle a réaffirmé que la consultation des parties prenantes est très importante pour prendre en compte tous les points de vue. Elle a indiqué que Mme Susan Steele (Agence Européenne de Contrôle de la Pêche – EFCA) assistait à la réunion et que sa présence était importante pour clarifier certaines questions liées au contrôle de la pêche. Elle a affirmé que la **révision du règlement sur le contrôle de la pêche** est une proposition ambitieuse, dont l’objectif est d’établir des conditions d’égalité, afin que tous respectent les mêmes règles, de simplifier les règles et d’utiliser les opportunités du travail numérique. Le travail numérique peut offrir d’immenses avantages, y compris une meilleure rentabilité et moins de documents (physiques). Ainsi, après le premier investissement, l’utilisation d’applications mobiles à des fins de contrôle peut simplifier le travail, le rendre plus économe et plus accessible. Elle a indiqué que la Commission Européenne soutient le développement d’un **système intégré de rapports sur les captures illégales, non réglementées et non déclarées**, par exemple pour la pêche récréative. Ce système a été communément appelé « **Fish IUU** » et a été testé avec succès. L’**économie bleue** est actuellement l’un des secteurs qui se développent le plus et elle devrait doubler d’ici à 2030. Le nombre de postes de travail augmente et il est indispensable d’exploiter ce potentiel. Le secteur plus traditionnel doit être abordé de manière différenciée pour atteindre un nouveau niveau de durabilité. Il est nécessaire de diminuer la pollution et les émissions de CO₂ et de s’adapter à de nouvelles solutions et à de **nouveaux types d’énergie** provenant des océans. Les énergies nouvelles sont l’un des secteurs les plus importants à développer d’ici à 2050, pour parvenir à la neutralité climatique. Il est nécessaire de prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques, de prévoir la façon dont nous devons gérer les aides et d’identifier et adopter les nouvelles technologies liées à l’économie bleue. La CE continuera à soutenir le développement de la **Stratégie Bleue**. Toutefois, les stratégies actuelles sont retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Elle a évoqué la nécessité d’investir dans un secteur touristique durable, dans les transports, l’éducation et la formation, afin de promouvoir une économie bleue. En mai 2022, la Commission Européenne annoncera une **nouvelle stratégie pour les RUP**. Cette initiative a pour objectif de construire les bases d’une croissance durable à long terme et d’ouvrir le chemin pour le développement d’une économie verte et numérique. Elle a souligné que toutes les RUP peuvent compter

sur la CE pour assurer ensemble l'importance de l'économie bleue et du secteur de la pêche. L'**Europe émergente ou montante** est une autre des questions extrêmement importantes pour l'avenir des océans, car de nouveaux outils sont prévus pour innover dans la recherche et les utiliser pour affronter des défis qui sont centraux pour la société. Il est nécessaire de mobiliser la société civile pour collaborer avec la CE au sujet de ces défis. La CE a identifié cinq (5) sous-défis et l'un d'entre eux est l'existence d'un océan durable. La DG MARE discutera cet après-midi avec la communauté scientifique de la meilleure façon d'utiliser les fonds financiers pour soutenir la recherche et, par conséquent, permettre une meilleure utilisation des océans et un avenir plus durable. Elle estime que la **mission de restauration des océans**, en 2030, devra être communiquée et mise en œuvre dès le lendemain. Elle a déclaré qu'il faudra beaucoup d'investissements pour atteindre cet objectif et qu'il est donc nécessaire d'identifier les fonds les plus imminents. Concernant le **soutien à l'investissement privé** et sa relation avec les régions ultrapériphériques, elle a déclaré que l'initiative bleue « *The Blue investing initiative* » est une initiative de la DG MARE liée à toutes les possibilités de fonds fournis par l'Union Européenne. Les investissements privés, notamment les start-ups qui s'intéressent à l'économie bleue, ont besoin d'une plate-forme pour les aider. Le prochain événement relatif aux investissements privés dans l'économie bleue réunira des entrepreneurs et des investisseurs et se déroulera à Madère, à Funchal, ce qui est très important dans la mesure où cette réunion se concentrera sur une Région Ultrapériphérique. Parmi les divers projets de la CE dans l'économie bleue, il existe (5) **cinq projets liés aux RUP**. Ces projets couvrent cinq domaines : l'énergie bleue, la biotechnologie, la conservation marine, les services maritimes et la gestion des déchets. Il existe un nouveau concept d'innovation appelé « *smart specialization* » qui associe les opportunités de recherche et commerciales, dans le but d'obtenir le plus grand bénéfice pour l'économie et la société. Dans le cadre de ce concept, une plate-forme spécifique pour l'économie bleue sera mise en œuvre. Elle a déclaré qu'il y avait des participants des RUP intéressés. En tant que tels, ceux-ci sont motivés par le lancement de cette plate-forme. Elle a conclu son intervention en exprimant son souhait d'avoir eu un discours fructueux et a indiqué sa disponibilité pour répondre à des questions.

2. Intervention de la députée européenne Isabel Carvalhais

Madame Isabel Carvalhais (membre du Parlement Européen), par le biais d'un message vidéo, a salué tous les participants et a déclaré que cette réunion serait très productive et démontrerait l'importance stratégique du secteur de la pêche pour les Régions Ultrapériphériques. Elle a souligné qu'en tant que membre du Parlement Européen et participant aux commissions de la pêche, de l'agriculture et du développement rural, il était très important d'être présente et de suivre les travaux du CCRUP. Elle a indiqué qu'il n'est possible de comprendre les contraintes d'une région qu'en échangeant avec ceux qui vivent cette réalité ou ont un contact direct avec ces populations. Les Régions Ultrapériphériques ont un statut spécial dans les traités de l'Union Européenne, mais celui-ci n'est pas toujours pleinement reconnu ou compris par celles et ceux qui ne viennent pas de ces régions. Ce n'est jamais trop de travail et de combats pour renforcer ce statut. Il est important de rappeler à tous les États Membres que grâce aux RUP, la position géopolitique de l'Europe revêt une dimension mondiale par le biais des océans. Il faut rappeler à tous les citoyens européens que les RUPs sont une source d'une grande biodiversité, abritant des sanctuaires naturels, dont la protection est urgente en raison de leur nature archipélagique et d'importantes zones côtières. Les zones côtières sont actuellement touchées par le changement climatique. La pandémie a souligné l'importance et l'engagement des pêcheurs et des producteurs horticoles dans la fourniture de produits sains en maintenant leur activité malgré tous les risques associés. La pandémie a également démontré l'importance qu'un environnement protégé et résilient, accompagné de pratiques durables dans la gestion de ses ressources, revêt pour la santé de toute l'humanité et pour l'avenir de tous les systèmes alimentaires. Pour poursuivre un développement environnemental, social et économique dans le domaine de l'économie bleue, la mise en œuvre des politiques et des stratégies associées au pacte écologique est fondamentale. Le CCRUP est un partenaire incontournable et essentiel dans cette mise en œuvre. La réalisation des objectifs du Pacte vert dépend de l'engagement et de l'implication de tous, pour une transition numérique qui soit juste et inclusive. Il est nécessaire de rendre toutes les activités durables du point de vue environnemental, mais aussi social et économique. Elle a conclu son message en saluant

l'importance des travaux du CCRUP et a réaffirmé son engagement à rester attentive aux positions de défense conjointe des RUP. Elle a conclu son intervention en souhaitant un bon travail aux participants,

3. Intervention de la Secrétaire d'État de la Pêche, du Portugal

Madame Teresa Coelho a souhaité la bienvenue à tous les participants, a remercié l'invitation et a souligné l'importance des Conseils Consultatifs et le fait que toutes les parties prenantes se réunissent pour débattre de questions pertinentes et d'intérêt commun. Elle a déclaré que la participation de tous est indispensable pour contribuer à une Politique Commune de la Pêche durable, compétitive et réaliste. Elle a effectué une brève **caractérisation des secteurs de la pêche** des régions autonomes portugaises et du Portugal continental, notamment les captures de 2020 (nombre de tonnes, valeur économique et principales espèces), la flotte de 2020 (quantité, puissance, dimension et nombre de pêcheurs), l'aquaculture de 2019 (quantité de production) et l'industrie de transformation (nombre d'emplois directs et indirects et chiffre d'affaires). Elle a indiqué que le Portugal est l'un des États membres qui utilisent le mieux les fonds provenant de la FEAMPA. Le pays a reçu 231 millions d'euros, soit environ 59 % des fonds du FEAMPA. Le Portugal occupe le troisième rang au classement des États membres, avec l'un des taux d'engagement les plus élevés (93 %). Elle a souligné comme priorités du FEAMPA les soutiens au secteur de la pêche, la promotion de la transformation, la commercialisation du poisson, qui inclut des paramètres de compensation des coûts supplémentaires des RUP, et le soutien au développement durable de l'aquaculture. Selon la résolution du Conseil des ministres n° 16/2015 du 2 avril, qui crée la structure de la mission **Mer 2020** pour la période 2014-2020, a mentionné la composition de l'équipe et sa structure. Concernant la **répartition des fonds FEAMPA**, elle a indiqué que les montants suivants ont été affectés : 265 millions d'euros pour le continent, 61 millions d'euros pour les Açores et 23 millions d'euros pour Madère. Elle a souligné que le niveau d'exécution dans les régions autonomes est supérieur à celui du continent. Elle a déclaré que la mise en œuvre du FEAMPA est basée sur plusieurs documents, tels que le Pacte vert européen, la stratégie pour la biodiversité et la stratégie « du pré à l'assiette ». Conformément à la résolution du Conseil des ministres n° 98/2020 du 13 novembre, elle

a présenté les quatre agendas de la stratégie Portugal 2030. Elle a souligné le **Programme opérationnel (PO)** du FEAMPA, notamment en ce qui concerne la durabilité, la lutte contre le changement climatique, la protection des écosystèmes, la connaissance scientifique et l'innovation. Elle a identifié les principales différences entre le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) et le FEAMPA, notamment en ce qui concerne les moteurs des bateaux, le tonnage brut, la mise au rebut des bateaux, l'arrêt temporaire, les montants des aides et le taux de cofinancement de l'UE. Elle a cité le calendrier de mise en œuvre du FEAMPA. En octobre/novembre, la soumission officielle à la CE du PO et de l'évaluation environnementale stratégique aura lieu. L'approbation du PO devrait intervenir fin 2021 ou début 2022, après communication avec la CE. En 2022, le FEAMPA sera mis en œuvre aux niveaux national et régional. Le **plan de relance et de résilience (PRR)** prévoit un investissement de 252 millions d'euros pour la réforme de l'écosystème et des infrastructures de soutien à l'économie bleue. Sur initiative du gouvernement des Açores, **32 millions d'euros** sont alloués au développement du « Cluster de la mer des Açores ». Le PRR est destiné aux entreprises du secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation. Elle a indiqué que le gouvernement régional dispose d'une autonomie dans l'application du PRR. Elle a évoqué les **investissements dans l'économie bleue** suivants : la création d'un nouveau bateau de recherche, un centre d'innovation en aquaculture, une pépinière d'entreprises pour l'appui au développement d'activités de l'économie bleue et une infrastructure de recherche appelée *MarTec*. Elle a remercié l'invitation et a indiqué que cette réunion était essentielle pour avoir des discussions décisives et contribuer à une PCP durable sur le plan environnemental, économique et social et à un secteur de la pêche plus compétitif et durable.

4. Intervention de l'Assistant du Directeur Adjoint de l'Économie de l'Aquaculture et de la Pêche du Ministère de la Mer français

Monsieur Andreas Seiler a remercié l'invitation et a déclaré que cette assemblée générale était importante pour présenter toutes les mesures que le gouvernement français envisage pour les RUP. Il a souligné que le territoire français dispose de six régions ultrapériphériques sur deux océans (Atlantique et Indien), avec des défis communs, mais

des contextes environnementaux, économiques et sociaux différents. Dans le **secteur de la pêche**, ces régions représentent un tiers de la flotte française et 30 % des emplois, et font pour cela l'objet de politiques publiques spécifiques. Concernant l'**aquaculture**, les RUP présentent un fort potentiel de développement. La CE avait l'intention de maintenir un important **soutien financier**, en réservant 131 millions d'euros sur les 566 millions d'euros de l'enveloppe française du FEAMPA pour ces secteurs. Le gouvernement français a choisi d'aller un peu plus loin et d'allouer 142 millions aux RUP pour des plans d'action, qui sont presque conclus. Il a indiqué que 23 % des aides européennes du FEAMPA sont accordées aux RUP françaises et il est prévu que le programme soit présenté à la CE en novembre. Il a déclaré que des réunions régulières ont eu lieu entre les RUP, le ministère de l'Outre-mer et le gouvernement français au sujet des aides futures, avant la fin du premier semestre 2022. Dans les **priorités du FEAMPA**, la pêche côtière à petite échelle a été identifiée comme étant fondamentale pour le développement du secteur de la pêche. La **pêche côtière artisanale française** existe majoritairement dans les RUP et constitue une importante source d'emplois locaux, en particulier aux Antilles et à Mayotte. Dans le cas où le FEAMPA ne prévoit pas d'action spécifique pour la pêche côtière à petite échelle, le soutien sera renforcé par un taux d'intensité plus élevé de l'aide publique. Cette aide peut atteindre un financement de 100 %, en ce qui concerne la compensation des coûts additionnels, liés à l'éloignement de ces territoires d'outre-mer et aux fortes contraintes climatiques tropicales auxquelles les professionnels de ces RUP sont confrontés. Cette compensation contribue également à la sécurité et à l'autonomie alimentaire de ces régions et de leurs citoyens. Il a affirmé que l'Europe comme la France tiennent compte des difficultés spécifiques des RUP et que la **lutte contre la pêche INN** (illégal, non déclarée et non réglementée), et la piraterie prédominent notamment dans les Caraïbes et en Guyane, ce qui exige une meilleure gouvernance des océans. En ce sens, le FEAMPA finance la surveillance maritime dans l'objectif de renforcer la lutte contre la pêche INN, que les services locaux ont déjà fortement assumée. Toutefois, il ne suffit pas de lutter contre la pêche illégale, car il est fondamental de **renouveler la flotte de pêche** afin d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des pêcheurs dans les territoires d'outre-mer, protéger l'environnement et assurer la durabilité des ressources. Actuellement, il y a un grand effort du gouvernement français pour **collecter des données**

dans les RUP, pour le processus de renouvellement de la flotte de pêche et l’adapter aux contraintes actuelles. Dans les RUP, la pêche est associée à une grande diversité d’espèces et est artisanale, ce qui complique l’analyse et l’évaluation des données. Concernant l’**aquaculture** dans les RUP, il a indiqué qu’il s’agit d’un secteur qui est encore peu développé, dans la mesure où il est très récent et qu’il y a un manque de sécurité dans la production d’œufs et d’alevins. Le FEAMPA représente une opportunité non seulement pour permettre aux produits aquacoles d’avoir plus d’importance sur le marché, mais également pour aider à structurer les marchés dans l’objectif de développer le secteur. L’une des faiblesses de celui-ci est le **manque de formation et la nécessité de renouveler les générations**. Ainsi, les aides à l’installation de jeunes pêcheurs et de jeunes pisciculteurs seront essentielles pour encourager les nouvelles générations à se lancer dans ces activités. Les aides nationales et régionales seront complémentaires pour atteindre cet objectif. Il a affirmé qu’un soutien sera apporté au développement de **groupes d’action locale pour la pêche et l’aquaculture (GALPA)** dans les RUP. Des mesures du FEAMPA sont prévues pour lutter contre la **pollution par le chlordécone** aux Antilles. Le **Plan de relance et de résilience** français a déjà été présenté à la Commission européenne et s’élève à un total de 100 milliards d’euros, couvrant tous les secteurs, dont 40 milliards d’euros de fonds européens, mais ne couvre aucune action liée à la pêche et à l’aquaculture françaises. La France a recours au FEAMPA pour des investissements dans les secteurs de la pêche et de l’aquaculture. Toutefois, il existe des fonds nationaux de l’ordre de 100 millions d’euros pour des investissements en faveur de la durabilité des secteurs, en particulier du point de vue **environnemental et énergétique**, qui couvrent les RUP. Ces aides comprennent : des projets en Guyane, à La Réunion et en Guadeloupe pour le développement d’une pêche et d’une aquaculture durables ; des projets de développement énergétique ou environnemental des bateaux du secteur de la pêche et de l’aquaculture en Martinique, à La Réunion et en Guadeloupe ; et des projets en Guyane, à La Réunion et en Guadeloupe sur la promotion des métiers de la pêche et de l’aquaculture. Il a fait un rapide résumé des projets en cours dans les RUP. Il a indiqué que le gouvernement français a pour objectif de développer le secteur de la pêche et de l’aquaculture dans les RUP de façon à assurer la durabilité de leurs activités. Il a conclu son intervention en remerciant les participants pour leur invitation et leur attention.

5. Intervention de la Secrétaire Général de la pêche, de Espagne

Madame Alicia Villauriz a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés de leur invitation. Elle a commencé par expliquer que l'éruption du **volcan de La Palma** avait des impacts socio-économiques sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Elle a indiqué que le gouvernement espagnol était en train d'analyser les impacts concrets sur la flotte de l'île et la réserve marine, et évaluait les mesures nécessaires à leur rétablissement. Elle a affirmé que les questions abordées dans le cadre du CCRUP sont très pertinentes et a salué les recommandations faites jusqu'à présent. Du point de vue de l'administration espagnole, le CCRUP est fondamental pour pouvoir agir sur les défis des RUP et les améliorer sur le plan environnemental, social et économique. Les **Canaries** sont la troisième région d'Espagne qui compte le plus de bateaux de pêche, avec des engins de pêche essentiellement traditionnels, qui contribuent à l'équilibre socio-économique de la région. Il est nécessaire de **moderniser la flotte** et d'améliorer la **rentabilité du secteur**. Elle a souligné qu'il existe de grandes difficultés dans les RUP en raison de leur insularité. En juillet, le nouveau **FEAMPA** a été approuvé. Ses principaux objectifs sont le maintien de la pêche comme activité durable, un secteur aquacole compétitif et intégré au territoire, et la modernisation, la dynamisation et l'actualisation de l'aquaculture (de la production au consommateur final). Elle a mentionné qu'il était important de continuer à soutenir les RUP et que ce soutien avait augmenté dans les derniers rapports du FEAMPA, pour prendre en compte les spécificités des Canaries. L'augmentation des aides depuis le dernier rapport est d'environ 36 millions d'euros. Les aides visent au développement local, notamment l'amélioration des ports locaux, la transformation et la commercialisation, ainsi que le soutien à la formation du secteur de la pêche et à la protection de l'environnement. Le FEAMPA 2021-27 est en phase de modification et de définition des objectifs à prendre en compte dans le Programme opérationnel. En ce qui concerne les Canaries, pour **compenser les coûts**, un programme opérationnel 2021-27 avec un plan d'action a été défini, avec une aide de 88 millions d'euros. Le **Plan de relance et de résilience** espagnol se base sur la réduction

des impacts causés par la pandémie et le développement de la durabilité, de la recherche, de l'innovation et de la numérisation du secteur de la pêche. Dans le PRR, des aides ont été établies pour des projets de développement technologique, l'innovation et l'équilibre de la chaîne de commercialisation, la numérisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture et la lutte contre la pêche INN. Elle a ajouté qu'il existe des financements pour **promouvoir la recherche et stimuler la croissance de l'économie bleue**. Elle a conclu son intervention en affichant son soutien et sa disponibilité.

6. Intervention du Secrétaire Régional de la Mer et de la Pêche des Açores

Monsieur Manuel São João a salué tous les participants et a remercié l'invitation. Il a souligné l'importance du CCRUP et le fait qu'il soit basé aux Açores, dans la ville de Praia da Vitória. Il a indiqué que l'essence de ce Conseil Consultatif repose sur ses recommandations et l'identification de mesures pour la bonne gestion des ressources halieutiques, grâce à la prise en compte des opinions de toutes les parties prenantes.

Il a déclaré que le pouvoir politique, en particulier le gouvernement des Açores, doit prendre en compte les aspects socio-économiques et les préoccupations du secteur de la pêche et des communautés piscicoles dans les RUP. Il a souligné qu'une réflexion approfondie et raisonnée sur la manière de faire face aux nombreuses contraintes et défis auxquels est confronté le secteur de la pêche aux Açores était nécessaire. Il a estimé qu'il était important de fonder une décision politique sur une approche consciente, participative et inclusive. L'économie de la mer est une priorité et le gouvernement des Açores est déterminé à jouer un rôle important dans le cadre de la politique maritime nationale. Il a affirmé qu'avec la fin du Programme opérationnel MAR 2020, il était important de prendre en compte le nouveau Fonds européen des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture. Il a indiqué que la transition entre les programmes POSEI-PESCAS (2007 à 2013) et MAR 2020 a entraîné des contraintes ayant des répercussions sur l'économie de la pêche, et a déclaré qu'il était nécessaire de préserver l'avenir. Au nom du gouvernement des Açores, il a réaffirmé ses vœux de bienvenue aux invités et leur a souhaité beaucoup de succès dans leurs travaux futurs.

7. Intervention du Maire de Praia da Vitória

Monsieur Tibério Dinis a déclaré que cette assemblée générale était un moment très important pour tous les habitants de la municipalité de Praia da Vitória. Il a salué le fait que le CCRUP soit le premier organisme européen basé à Praia da Vitoria. Il a déclaré qu'il était important et un honneur pour la ville de Praia de recevoir des représentants d'autres RUP, avec de nombreux problèmes et défis communs. Il a déclaré qu'il est important de garantir un meilleur avenir pour l'Europe et les RUP. Au nom du Conseil municipal, il a remercié toute l'équipe du CCRUP pour son travail et tous ceux qui ont permis au CCRUP d'établir son siège à Praia da Vitória, en particulier le président de la Fédération de pêche des Açores, M. Gualberto Rita, ainsi que ceux qui croient en l'économie bleue et aux communautés piscicoles. Il a déclaré qu'en plus de tous les débats et propositions, il était important de ne jamais oublier les personnes, en particulier celles qui choisissent de vivre dans les RUP et celles qui choisissent la pêche comme profession. Il a considéré qu'il est nécessaire de leur garantir une qualité de vie, une éducation et un avenir meilleur. Les RUP sont fondamentales pour l'Europe, comme cela a été dit, mais elles ont besoin d'une population bien installée, en particulier des jeunes qui trouvent dans les secteurs d'activité comme la pêche un avenir pour leur vie et les générations futures. Il a conclu son intervention en souhaitant un bon travail aux participants.

8. Intervention du Président du Comité exécutif du CCRUP

Monsieur David Pavón a déclaré que ce moment était très important pour le CCRUP, car il s'agissait de la première réunion présentielle, avec la participation d'invités de marque. Il a remercié tous les participants pour leur présence et a déclaré qu'ils formaient une équipe. Une équipe qui comprend des membres du CCRUP, des entités locales, régionales, nationales et européennes et des organisations non gouvernementales. Il a ajouté que les citoyens européens intéressés par la gestion de la pêche font également partie de cette équipe. Bien qu'il soit le président du Comité exécutif, il a appelé M. Gualberto Rita, M. Charif Abdallah et Mme Yaiza Londoño sur la scène. Il a souligné que la présidence n'est pas seulement composée par le président, mais par tous les membres qui en font partie. Il a précisé que le CCRUP représente toutes les RUP, de l'océan Atlantique à l'océan Indien, soit la Guyane française, la Guadeloupe,

la Martinique, Saint-Martin, les Açores, les Canaries, Madère, Mayotte et la Réunion. Il a déclaré qu'il était très important que tout le monde se sente uni, comme s'il s'agissait d'une famille, et que l'on se lutte non seulement pour les intérêts de chaque région, mais aussi pour des intérêts communs. Il a ensuite demandé à ce que soit applaudi l'ensemble de l'équipe. Il a déclaré que, considérant tous les contextes actuels, notamment l'économie bleue et l'économie verte, les RUP et leurs engins de pêche étaient le meilleur choix. Il a conclu son intervention en exprimant ses remerciements.

9. Questions et réponses

a) Le Secrétaire Général de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture, M. Ludovic Courtois (via un message vidéo) a déclaré qu'en 2022, cela fera trois (3) ans qu'ils n'ont pas obtenu de réponse de la Commission Européenne concernant les aides à l'acquisition de nouveaux bateaux et à la modernisation des bateaux actuels, comme prévu par le FEAMPA. Il a ajouté que les pêcheurs artisanaux professionnels aimeraient obtenir une réponse. Rien ne justifie le retard pris par la CE, qui bloque le processus. Il a indiqué que la CE ne prenait en compte ni la sécurité alimentaire ni la sécurité maritime des communautés piscicoles. Les aides demandées tiennent compte des pêcheurs artisanaux, de la conservation et de la préservation des ressources marines de la région. Il a demandé une réponse de Mme Charlina Vitcheva (directrice générale de la DGMARE) sur les aides demandées.

b) Madame Yaiza Londoño (*International Pole & Line Foundation*) a déclaré qu'il est important de redéfinir les critères de répartition des quotas et de faire la différence entre les États côtiers et les RUP pratiquant une pêche à petite échelle et artisanale. Elle a indiqué qu'il existe déjà des critères de base adoptés il y a environ (10) dix ans pour donner la priorité à la pêche à petite échelle, mais que l'ICCAT n'a pas été capable de mettre en œuvre ces critères. Elle a mentionné le fait qu'il y a une surpêche du thon obèse. Elle a demandé comment la Commission Européenne pouvait s'assurer qu'il y aura une différenciation positive pour les pays côtiers et les pays pratiquant la pêche à petite échelle. Elle a ajouté que ces types de pêche devaient être protégés.

En réponse à la question de M. Ludovic Courtois, Mme Charlina Vitcheva a souligné que les aides étatiques ont récemment évolué, notamment les aides à l'achat de

nouveaux bateaux et à la modernisation des bateaux actuels. Elle a précisé que sa question n'était pas d'ordre technique, mais politique. Si l'on tient compte des négociations sur la durabilité, l'une des questions les plus complexes est celle des aides d'État, car il s'agit d'une question très délicate. Pour ces aides, il est nécessaire de vérifier que l'on ne soutient pas la surpêche et que l'on ne contredit pas le principe de la durabilité, car on ne peut pas mettre en péril la crédibilité de la Commission Européenne (CE), qui représente tous les Européens et qui, au cours des négociations, souhaite que tous adoptent les mêmes critères au sujet du concept de durabilité. Concernant les aides d'État, dans le cas particulier des régions ultrapériphériques, une exception très significative a été créée. Cette modification atteint presque la limite de ce que la Commission défend en termes de durabilité de l'Union européenne. Néanmoins, ce système a été adapté pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des régions ultrapériphériques. Dans le cadre de cette modification, nous convenons qu'il y a deux cas où il y a une demande d'utilisation d'une telle modification. L'un de ces cas est lié aux régions ultrapériphériques de l'État membre français. Dans ce cas, il y a un retard dans les négociations sur cette exception, car celle-ci dépend de la garantie que cette exception ne remet pas en cause l'équilibre entre la capacité de pêche et les opportunités de pêche. Ainsi, il est nécessaire que le rapport de l'État membre français, dont il assume seul et exclusivement l'obligation (et non la CE), garantisse et soutient l'existence de cet équilibre. Elle a également déclaré que le rapport de l'État membre français a été reçu en mai, mais pour vérifier qu'il est bien justifié et fondé, il doit être soumis au comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP). La CE se réunira bientôt pour vérifier les rapports des États membres. Pour l'instant, la CE ne bloque pas la procédure et est ouverte aux suggestions, à condition qu'elles soient bien structurées et fondées. On attend l'avis du CSTEP et du comité d'évaluation pour se prononcer sur le rapport de l'État membre français. D'ici là, il n'y a aucun fondement pour approuver cette modification. Elle a déclaré qu'elle aimerait préciser à M. Ludovic Courtois que la CE fait de son mieux pour essayer de trouver une solution et accélérer le processus, au lieu de le bloquer. Elle a réaffirmé qu'elle était ouverte aux suggestions et aux solutions potentielles. Ce que la CE peut améliorer dans ce processus, c'est d'essayer de raccourcir les délais de cette approbation. Au lieu de 5 ou 6 mois pour effectuer l'évaluation, ils pourraient essayer de procéder à cette évaluation

en parallèle à celle du CSTEP et de délivrer un avis dès qu'ils reçoivent celui du CSTEP, afin d'informer le gouvernement français que l'équilibre a été vérifié et que les aides d'État ont une base légale. Enfin, elle a ajouté qu'une réunion a eu lieu récemment avec l'ambassade et que le bureau de la CE a été impliqué pour tenter d'accélérer et traiter ce processus d'approbation.

Concernant la question de Mme Yaiza Londoño, Mme Charlina Vitcheva a indiqué que la CE défend les intérêts communs des États membres, conjointement avec l'ICCAT. Elle a déclaré qu'il est nécessaire que des négociations aient lieu et qu'il est très important de les gérer de la meilleure façon possible. Il y a des conflits d'intérêts et l'objectif est que les négociations soient aussi proches que possible de ce que sont la pêche à petite échelle et la durabilité, mais comme cela a déjà été souligné, c'est une question de négociations et ces négociations pourront être renforcées s'il y a plus de crédibilité. Elle a déclaré qu'en plus de la répartition des quotas par l'ICCAT, il y a une répartition au niveau national, qui est faite par chaque État membre. Elle a déclaré que selon la CE, la répartition des quotas nationaux devrait être aussi transparente et objective que possible et devrait tenir compte des intérêts de la pêche à petite échelle.

Madame Teresa Coelho, concernant la répartition des quotas par l'État membre, a indiqué que chaque année, l'État membre portugais est responsable de la répartition des quotas. Le gouvernement national et les gouvernements régionaux coopèrent de façon satisfaisante et normalement, chaque fois que nécessaire, le quota continental est cédé au quota régional, selon des critères actuellement établis, tels que les historiques des captures des RUP pour certaines espèces, notamment le thon. La majeure partie du quota de thon allouée à l'État portugais est attribuée aux régions ultrapériphériques portugaises (Açores et Madère).

Madame Charlina Vitcheva a ajouté que la CE dispose d'un quota supplémentaire pour le thon rouge (*Thunnus thynnus*), alloué aux régions ultrapériphériques de l'Atlantique, telles que les Açores, Madère et les Canaries, car il s'agit d'une exception en ce qui concerne la pêche à petite échelle.

Madame Alicia Villauriz, concernant le renouvellement de la flotte, a déclaré que dans le cas des Canaries, l'âge moyen des pêcheurs et de la flotte de pêche est élevé. Il est nécessaire d'améliorer les conditions de vie et la sécurité maritime de la population et

des bateaux de pêche. Elle a indiqué que dans le cadre du nouveau FEAMPA, l'un des éléments essentiels de la préservation de l'environnement est l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies alternatives. D'une part, il faut garantir la durabilité des ressources marines et, d'autre part, il faut assurer le renouvellement de la flotte, car il s'agit d'une question essentielle pour la viabilité du secteur de la pêche. Concernant la répartition des quotas, elle a souligné l'importance de l'ICCAT pour rassembler des opinions très différentes et obtenir un certain consensus entre les parties prenantes du secteur de la pêche. Elle a renforcé la nécessité d'une discrimination positive de la pêche artisanale, comme cela a déjà été déclaré. Néanmoins, toutes les pêches ont le droit de maintenir leur activité, sur la base de critères de durabilité. Elle a indiqué qu'en Espagne, la pêche artisanale et ses caractéristiques socio-économiques étaient prises en compte dans la répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) et que ce quota avait été augmenté.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, la session de questions et réponses a été levée.

10. Intervention de la directrice exécutive de l'Agence Européenne de Contrôle de la Pêche (EFCA)

Madame Susan Steele a salué tous les participants et les a remerciés pour l'invitation. Elle a déclaré que les conseils consultatifs sont des organismes importants pour le développement d'un secteur de la pêche durable et qu'ils font partie du comité consultatif de l'EFCA pour guider leurs activités et défendre le point de vue des parties prenantes. Elle a indiqué que l'EFCA a pour objectif de coordonner et de promouvoir un meilleur contrôle, une inspection et un suivi dans le cadre de la Politique commune de la pêche, pour garantir la durabilité et la non-discrimination. Le mandat de l'EFCA a pour base la coordination des États membres, via des plans de développement conjoints (PDC), et l'assistance aux États membres et à la Commission européenne en matière de contrôle et de suivi. Les PDC agissent dans des domaines d'intérêt dûment identifiés par les États membres, en coopération avec l'EFCA. Elle a indiqué que l'agence coopère également au niveau international, mais qu'elle ne compte qu'environ 1870 inspecteurs dans l'Union européenne. Elle a présenté un tableau avec quelques informations sur la structure, notamment le nombre de bateaux de pêche dans l'Union européenne, les inspections

coordonnées dans le cadre des PDC au cours de l'année 2020, les infractions détectées, les inspecteurs formés, les ressources humaines et le budget. Elle a souligné qu'ils coopèrent dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et contribuent au Pacte vert de l'Union européenne en promouvant la conservation de la biodiversité. Ils défendent un marché juste et équitable et agissent dans les eaux de l'UE, internationales et dans les RUP. Actuellement, dans le cadre des PDC, des opérations de contrôle des RUP se déroulent aux Açores, à Madère et aux Canaries, pour le thon rouge (*Thunnus thynnus*) et d'autres espèces. Ils n'ont pas de mandat et n'opèrent pas dans les RUP françaises (Martinique, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Saint Martin). Ils ont effectué une vingtaine d'inspections, en coopération avec les autorités portugaises, en 2021, pour les captures accessoires de thon rouge (*Thunnus thynnus*). Lorsque l'État membre la sollicite, l'agence assure la formation des inspecteurs et assiste les autorités régionales, notamment par le biais d'images satellites. L'EFCA participe au projet ECOFISH et est disponible pour étudier comment améliorer le soutien aux États membres et aux régions ultrapériphériques, notamment au moyen de l'application des PDC à un plus grand nombre de pêches/zones, d'un soutien supplémentaire aux États membres et par la coopération avec les organisations régionales de pêche dans l'application de programmes internationaux de contrôle. Elle a souligné la participation à des programmes concernant l'ICCAT et l'IOTC. Elle a conclu son intervention en remerciant l'invitation et a déclaré que c'était un honneur de participer à cette assemblée. Elle s'est dite disponible pour répondre à des questions.

11. Intervention du Membre du Conseil d'Administration de Lotaçor

Monsieur Simão Neves a salué tous les participants et a remercié l'invitation. Il a déclaré que *Lotaçor S.A. - Serviços de Lotas dos Açores* est un pôle de développement durable de l'économie bleue qui couvre divers secteurs tels que la recherche, le tourisme, la commercialisation, la transformation et l'industrie. Il a présenté un chronogramme sur l'évolution de l'entreprise de 1979 à aujourd'hui. Il a indiqué quelles sont les infrastructures existantes et a évoqué le rôle de Lotaçor dans le secteur du poisson, notamment dans les différentes activités liées au secteur de la pêche, telles que la production (captures de la pêche), les infrastructures, les entrepôts, la commercialisation

et la transformation. Il a évoqué l'enchère électronique, les contrats d'approvisionnement direct et l'enchère en ligne. Lotaçor s'inscrit dans la stratégie nationale pour la mer, pour 2021-2030. L'objectif principal pour 2030 est la durabilité économique et financière, en tenant compte de la sécurité alimentaire, de la santé et de la sécurité au travail, de l'efficacité énergétique et de l'égalité des sexes. Il a donné des exemples de certains projets dont Lotaçor fait partie. Il s'agit de projets relatifs à la récupération d'engins de pêche perdus, au contrôle des équipements et à leur accès, aux centres de gestion et de partage de l'information et aux nouveaux modes de communication avec les partenaires. Il a conclu son intervention en remerciant l'invitation et en espérant que la visite de la vente aux enchères, le lendemain, sera fructueuse.

12. Intervention de la directrice de la Région Atlantique de l'*International Pole & Line Foundation*

Madame Yaiza Londoño a salué tous les participants et les a remerciés pour leur invitation. Elle a présenté trois vidéos relatives aux épisodes de la série *Tuna Tales*, conçue par l'*International Pole & Line Foundation*, en partenariat avec le photographe et le documentariste portugais Pepe Brix et Rui Pedro Lamy. La première vidéo était la bande-annonce de la série et les autres vidéos étaient respectivement son premier et son deuxième épisode. Le premier épisode (EP1 « *On Land* ») portait sur l'importance socio-économique de la pêche du thon pour la région des Açores. Le deuxième épisode (EP2 « *Our Ocean* ») évoquait les menaces sur la durabilité de la pêche au thon. Ces épisodes mettent en scène la pêche durable du thon, notamment aux Açores. Plus généralement, cette série raconte l'histoire des pêcheurs de thon et des secteurs associés à cette pêche, aux Açores, aux Canaries et au Cap-Vert, soit les régions de la « Macaronésie ».

13. Présentation du projet d'analyse *SWOT* de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques

Madame Cassandra Pacheco (représentant Mme Carolina Silveira, stagiaire au CCRUP, dans le cadre du programme *Estagiar U*) a salué tous les participants et a remercié l'invitation. Tout au long de sa présentation, elle a abordé les sujets suivants : le concept d'aquaculture, les types d'aquaculture et les forces, faiblesses, menaces et

opportunités du secteur de l'aquaculture dans chacune des neuf régions ultrapériphériques. Elle a conclu en affirmant que bien que l'aquaculture soit le secteur alimentaire qui connaît la plus grande croissance au niveau mondial, il existe toutefois un manque d'informations sur cette activité dans les RUP et il est nécessaire d'y développer l'aquaculture. Elle a indiqué que le nouveau règlement (UE) 2021/1139 du FEAMPA constitue une opportunité pour toutes les régions ultrapériphériques en ce qui concerne l'aquaculture.

14. Présentation du projet des Zones Marines Protégées dans les Régions Ultrapériphériques

Madame Cassandra Pacheco (stagiaire au CCRUP, dans le cadre du programme *Estagiar U*) a salué les participants et a remercié l'invitation. Elle a également remercié le secrétaire général et l'assistante administrative et financière du CCRUP pour leur soutien dans la préparation de ces travaux. Elle a présenté et décrit les zones marines protégées des régions ultrapériphériques. Pour chaque RUP, elle a présenté un graphique avec le pourcentage d'zones marines protégées et d'zones marines non protégées. Elle a comparé les données des zones économiques exclusives (ZEE) de chaque région ultrapériphérique avec la ZEE de l'Union européenne. Elle a conclu sur l'existence de divers chevauchements de classification des zones marines protégées, notamment aux Açores, à Madère et aux Canaries. Elle a indiqué que, en plus des classifications régionales des différentes zones, des protections internationales sont également attribuées. Elle a conclu sa présentation en mentionnant que tout au long des travaux, 22 nomenclatures différentes ont été identifiées pour la désignation des ZMP.

En l'absence d'autres interventions ou demandes de prise de parole, la session a été levée.

La Secrétaire Générale a remercié tous les participants et les a invités à se rassembler sur les marches de l'entrée du bâtiment pour une séance photo.

Prochaine réunion :

La date et le lieu de la prochaine réunion seront définis par le Président de l'Assemblée Générale, en collaboration avec le Président du Comité Exécutif et le Secrétariat.